

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Délégation pour conciliation Relais de la Fontaine

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au non renouvellement du bail de la location gérance, Madame OTMANI, gérante du Relais de la Fontaine demande des dommages et intérêts lui soient versés par la commune.

Monsieur le Maire estime qu'une conciliation en justice serait la procédure la plus souhaitable pour tenter de régler ce litige.

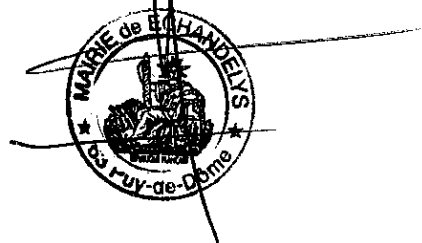
Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents donne pouvoir à Monsieur le Maire pour :

- pour s'engager dans une telle procédure ;
- pour représenter la commune dans cette procédure de conciliation et prendre toutes les mesures pour défendre au mieux les intérêts de la commune.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Ajustement des loyers Relais de la Fontaine

Vu la crise sanitaire liée à la Covid 19, entraînant la fermeture administrative du Relais de la Fontaine, hôtel-restaurant-bar, propriété de la commune

Vu le préjudice financier subi par Madame OTMANI, gérante de cet établissement

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- L'annulation des loyers commerciaux de novembre et décembre 2020

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Projet de réalisation d'un Plan d'Aménagement Durable (PAD)

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs rencontres ont été organisées entre la commune, la Direction des routes et la Direction Habitat du Conseil départemental, l'ARU et le CAUE afin d'évoquer le projet d'aménagement du bourg.

Dans le but de définir au mieux le projet de la commune, et les possibilités d'aménagement, il s'avère souhaitable de réaliser une étude dénommée « Plan d'Aménagement Durable ».

Ce dernier a vocation à créer un cadre de vie qui réponde aux besoins actuels et futurs des habitants et usagers de la commune.

C'est une démarche de réflexion partenariale permettant d'aboutir à une vision globale de l'évolution du bourg au terme de 5 à 10 ans.

Elle conduit à arrêter une programmation d'aménagement et de valorisation des espaces publics et la prise en compte des problématiques d'habitat, de commerce et de cadre de vie.

Le PAD est constitué d'une étude qui comprend les éléments suivants :

- un diagnostic (permettant de mettre en avant les enjeux),
- des stratégies et une politique d'aménagement pour la commune,
- un programme prévisionnel des actions (nature, financement, calendrier),

Monsieur le Maire indique qu'une subvention peut être demandée au Conseil départemental au titre de l'action Aide à la réalisation d'un Plan d'Aménagement Durable (taux de subvention 60% du montant H.T de l'étude, plafonnée à 9 000,00 €).

AR PREFECTURE

063-216301424-20201209-09_12_2020_56-DE
Regu le 15/12/2020

Mais certaines conditions doivent être respectées :

Le cahier des charges sera établi en collaboration avec le CAUE et l'ARU, il intégrera également les modalités de participation des habitants et des acteurs du territoire.

Le comité de suivi de l'étude associera le Conseil Départemental, le CAUE, l'ARU, la commune et la Communauté de commune Billom communauté.

Monsieur le Maire propose d'élaborer une étude PAD pour la commune de Echandelys et de solliciter le Conseil départemental pour obtenir une subvention à ce titre, et d'entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires.

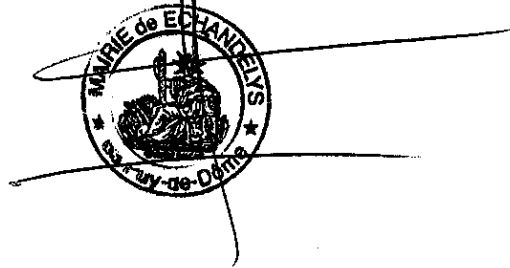
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- approuve le projet d'élaboration d'un Plan d'Aménagement de Durable,
- sollicite l'attribution de subvention du Conseil Départemental au titre du Plan d'Aménagement Durable,
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives notamment pour l'établissement du cahier des charges,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Choix de l'acquéreur parcelles AB 56, 58 et 61 (Bois de Roure)

Monsieur le maire expose que suite à la délibération du conseil municipal du 9 septembre 2020, décidant de vendre en un seul lot les 3 parcelles AB 56, 58 et 61 (propriété de la commune) au prix de 1 800 €, deux propriétaires riverains se sont portés acquéreur : Messieurs Sarauste de Menthère Nicolas et Hourcabié Guy.

Il propose que pour des raisons d'impartialité le choix de l'acquéreur se fasse au tirage au sort à ce moment de la séance.

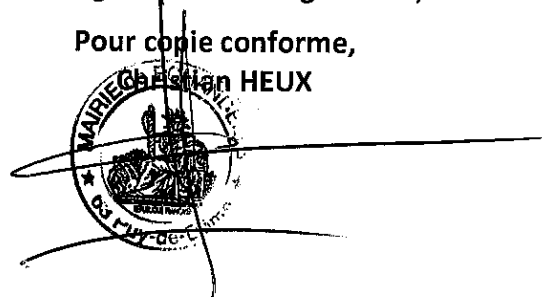
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- accepte le principe du tirage au sort
- valide le résultat de ce tirage au sort
- décide d'attribuer le lot des 3 parcelles à M. HOURCABIE

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

**Objet : Modification des statuts de la Communauté de communes
(Compétence Abattoir)**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'Etablissement et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'Etablissement de coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°3 en date du 15 octobre 2020, prise par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, portant sur la modification de ses statuts ;

Le Conseil municipal de chaque commune-membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au Maire de la commune, de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Les modifications statutaires aujourd'hui proposées sont présentées en annexe.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Approbation du projet adressage et demandes de subventions (DETR et « Bonus relance » de la Région)

Monsieur le Maire expose le projet des travaux concernant l'adressage et les devis présentés par les entreprises pour la fourniture et la pose des panneaux de noms et numéros de rue.

Il expose le plan de financement, et le montant prévisionnel des travaux estimé à 9 420 € H.T.

Il informe que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 30 % du montant HT des travaux et par la Région au titre du « Bonus relance »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet des travaux et son plan de financement
- sollicite l'octroi des subventions correspondantes soit :
 - la DETR : au taux de 30% sur le montant HT des travaux
 - le « Bonus relance » de la région au taux de 40 % du montant HT des travaux

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Approbation projet « Remise aux normes Relais de la Fontaine » et demandes de subventions (DETR + Région + FIC)

Monsieur le Maire expose le projet des travaux concernant la remise aux normes du Relais de la Fontaine, une présentation détaillée ayant été faite par M. PIL, maître d'œuvre, lors d'un conseil municipal précédent.

Il expose le plan de financement, et le montant prévisionnel des travaux estimé à 80000 € H.T.

Il informe que ces travaux peuvent être subventionnés :

- par l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux
- par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aménagement d'un dernier commerce en milieu rural, à hauteur de 40 % du montant H.T.
- par le Département du Puy-de-Dôme au titre du FIC à hauteur de 10 % du montant H.T. des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet des travaux et son plan de financement

AR PREFECTURE

063-216301424-20201209-09_12_2020_60-DE
Regu le 15/12/2020

- sollicite l'octroi des subventions correspondantes, soit
 - la DETR : au taux de 30% sur le montant H.T. des travaux,
 - la subvention de la Région « aménagement du dernier commerce en milieu rural » : au taux de 40 % sur le montant H.T. des travaux,
 - le FIC : au taux de 10 % sur le montant H.T. des travaux,

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Nomination d'un nouveau membre au SMGF d'Echandelys

Monsieur Pierre Faure, président du SMGF, expose que pour des raisons de santé, M. RECOQUE Jean souhaite mettre fin à son mandat de délégué du SMGF (section de Coupat).

Il propose M. RECOQUE Patrick pour le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- M. Patrick RECOQUE est nommé délégué du SMGF d'Echandelys en remplacement de M. Jean RECOQUE

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Approbation projet de travaux de l'école et demandes de subventions (DETR Et Bonus Relance)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des travaux à faire dans la salle de classe :

- Ponçage et vitrification du plancher : 3 240,00 € H.T. (Devis de l'entreprise BATAGLIA)
- Installation d'un interphone pour appeler la maîtresse : 1 220,00 € H.T. (Devis de l'entreprise Fargette)

Ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant hors taxes des travaux et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus relance à hauteur de 40 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

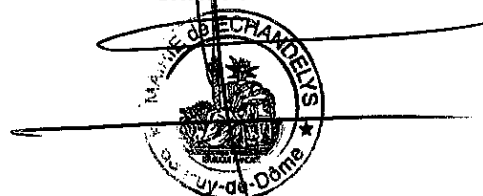
- approuve le projet des travaux et son plan de financement
- sollicite l'octroi des subventions correspondantes :
 - auprès des services de l'Etat pour la DETR au taux de 30% sur le montant HT des travaux.
 - auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le « bonus relance » au taux de 40 %

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS**

Séance du 9 décembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le trois décembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

Présents : M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse,

Absent : M. MORIN LEBOURG Romuald

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : Approbation du projet de réfection d'une partie des toitures de l'église et demandes de subventions (DETR + Bonus relance + Sauvegarde édifices culturels)

Monsieur le Maire expose le projet des travaux concernant la réfection d'une partie de la toiture, il expose le plan de financement, et le montant prévisionnel des travaux estimé à 3 202 € H.T.

Il informe que ces travaux peuvent être subventionnés :

- par l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 30 % du montant H.T. des travaux
- par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus relance, à hauteur de 25 % du montant H.T. des travaux
- par le Département du Puy-de-Dôme au titre de la sauvegarde des édifices culturels à hauteur de 25 % du montant H.T. des travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- approuve le projet des travaux et son plan de financement
- sollicite l'octroi des subventions correspondantes, soit
 - la DETR : au taux de 30% sur le montant H.T. des travaux,
 - Le Bonus relance : aux taux de 25 % sur le montant H.T. des travaux,
 - la subvention du Département « Sauvegarde des édifices culturels » : au taux de 25 % sur le montant H.T. des travaux,

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

Pour copie conforme,

Christian HEUX

